

**Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des
représentants des usagers au sein du conseil du collège Sciences et
technologies et de ses composantes de l'université de Bordeaux
du 28 au 30 janvier 2025**

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts des collège sciences et technologies (ST),

Vu les statuts de l'unité de formation mathématiques et interactions ;

Vu les statuts de l'unité de formation informatique ;

Vu les statuts de l'unité de formation physique ;

Vu les statuts de l'unité de formation sciences de l'ingénieur ;

Vu les statuts de l'unité de formation des sciences de la terre et environnement ;

Vu les statuts de l'unité de formation biologie ;

Vu les statuts du département licence ;

Vu la décision du 15 novembre 2024 portant organisation des élections partielles en vue du renouvellement de la représentation des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection partielle des représentants des usagers et des personnels au sein des conseils centraux de l'université de Bordeaux du 20 janvier 2025 ;

Vu la décision portant recevabilité et proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils des composantes de l'université de Bordeaux du 28 au 30 janvier 2025 du 21 janvier 2025 ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement.

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Conseil Collège Sciences et technologies - Collège D – Usagers (10 sièges titulaires + 10 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	10
Nombre de sièges Suppléants	10
Nombre d'électeurs inscrits	9270
Nombre d'émargements	225
Nombre d'enveloppes de vote	225
Taux de participation	2,42%
Nombre de votes blancs	19
Nombre de suffrages valablement exprimés	206

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Inter'Assos : un collège qui te ressemble	206	1. M. PIERRE MARTIN 2. Mme ALIX VINCENT / VINCENT-MAUCUER 3. M. DAMIEN SAINSIMON 4. Mme EMMA EVEILLEAU 5. M. KEVIN DUONG DINH HY 6. Mme AMBRE FRANCAIS 7. M. THEO DUCLOS 8. Mme JUDIKAELE RONDEL 9. M. GUILLAUME BIGUEY 10. Mme MARIE RIBAULT 11. M. VICTOR LAMARE 12. Mme LEONIE LAUDE	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléante

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		13. M. NILS CARDE	Suppléant
		14. Mme KATARINA MONTENIER	Suppléante
		15. M. LOUIS DENYS	Suppléant
		16. Mme FATINE EL MOUTAKI	Suppléante
		17. M. ETHAN LADNER	Suppléant
		18. Mme ANESSA DIALLO	Suppléante
		19. M. LEO LOCATELLI-POUSSET	Suppléant
		20. Mme REBECCA BRACCINI	Suppléante

Article 2. Conseil de l'UF Physique - Collège D – Usagers (4 sièges titulaires + 4 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	521
Nombre d'émargements	6
Nombre d'enveloppes de vote	6
Taux de participation	1,15%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	6

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Continuum	6	1. Mme TIFFANY-LUNA SADOU-BOUDEY 2. M. ILAN AMIARD 3. Mme MAENA FRANZINETTI 4. M. FLORIAN BERTRAND	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire

**Article 3. Conseil de l'UF Sciences de la Terre et environnement - Collège D –
Usagers (3 sièges titulaires + 3 sièges suppléants)**

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	259
Nombre d'émargements	18
Nombre d'enveloppes de vote	18
Taux de participation	6,94%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	17

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Horst et Graben : infaillibles	17	1. Mme CLEMENCE BAJOLLE 2. M. ENZO BLANCHARD 3. Mme ESTHER LUC 4. M. RAPHAEL DELBUR 5. Mme MARIE CAUDOUX 6. M. THOMAS CARREAU GASCHEREAU	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléante Suppléant

Article 4. Conseil de l'UF Informatique - Collège D – Usagers (3 sièges titulaires + 3 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	916
Nombre d'émargements	27
Nombre d'enveloppes de vote	27
Taux de participation	2,94%
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	21

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Label[i]	21	1. M. ALEXANDRE LOU- POUEYOU	Titulaire
		2. Mme AMBRE FRANCAIS	Titulaire
		3. M. JULIEN GUINARD DUBUS	Titulaire
		4. Mme FATINE EL MOUTAKI	Suppléante
		5. M. LUCAS BURGUET	Suppléant

Article 5. Conseil du Département Licence - Collège D – Usagers (4 sièges titulaires + 4 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	6249
Nombre d'émargements	167
Nombre d'enveloppes de vote	167
Taux de participation	2,67%
Nombre de votes blancs	11
Nombre de suffrages valablement exprimés	156

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Inter'Assos : Une licence qui te ressemble	156	1. M. SALAH ADEEN HAJJOUBI 2. Mme JULIETTE DUTHOIT 3. M. THEO DUCLOS 4. Mme FLAVIE BRAULT 5. M. GUILLAUME BIGUEY 6. Mme SOPHIE CACHEUX 7. M. MELVYN FRANCOIS 8. Mme JULIE LAFAYE	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléante Suppléant Suppléante

Article 6.

Le mandat des élus prend effet à compter du 31 janvier 2025 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 janvier 2027.

Ils siégeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 7.

En conformité avec la décision portant recevabilité et proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils des composantes de l'université de Bordeaux du 28 au 30 janvier 2025 du 21 janvier 2025 le mandat des élus d'office prend effet à compter du 31 janvier 2025, soit jusqu'au 30 janvier 2027. Ils siégeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 8.

La commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'université ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats et doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur, ainsi que le président et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif de Bordeaux (situé 9 rue Tastet – CS21490 – 33063 Bordeaux Cedex) doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle.

Article 9.

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 10.

Cette décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Talence, le 31 janvier 2025,
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

